



Est ce qu'ils peuvent lui imposer la démolition?

Par **sazlass**, le **28/11/2009** à **10:34**

Bonjour,

Mon ami à acheter un viager vide. C'est un genre d'atelier. Devant son bien était un seuil pourri. Sans demander l'autorisation, mon ami a coulé du béton sur les ruines d'ancien seuil pour le remettre en état. Sachez, que son atelier donne sur une allée derrière l'immeuble (peu utiliser, et un peu en désordre) où plusieurs des propriétaires on fait pareil avec leur seuil. Le concierge a porté plainte au syndic, et maintenant mon ami doit se présenter devant le syndic. Est ce qu'ils peuvent lui imposer la démolition de son petit bout de seuil ? Qu'est ce qu'il peut dire pour se défendre ? Dernier mot, avant il s'est cassé la gueule chaque fois il entre chez lui sur un seuil ravagé ! Maintenant c'est propre est plus de tout dangereux.

Désolée pour mauvais français, je suis Anglaise. Sorry !